



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 011-211101951-20240617-252024-DE

SLO

2024/041

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/2024

Date convocation : 12.06.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames, Marie-France LOISEL 3^{ème} adjointe, Aude SALVAT-LÔ, conseillère municipale.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint, Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint, Michel COURTESOLE, conseiller municipal.

Absents excusés, Anne-Laurence FRULLINI, Bernard VIE, Jean-Pierre PLANCADE conseillers municipaux

Procurations :

Secrétaire de séance : , Michel COURTESOLE.

Objet : Désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré section A93.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 29/01/2024 il a été voté à l'unanimité la mise à disposition par bail emphytéotique administratif à l'euro symbolique, pour le compte d'Alogéa de l'immeuble communal situé 89, rue centrale 11400 LAURABUC section A93.

Dès lors, pour permettre la mise à disposition au bailleur social il apparait de prononcer la désaffectation du domaine public à usage scolaire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Décide la désaffectation de l'ensemble immobilier cadastré section A93 sis 89, rue centrale 11400 LAURABUC.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

